

Élections sénatoriales, 28 septembre 2014



Article 59 de la Constitution : "Le Conseil constitutionnel statue, en cas de contestation, sur la régularité de l'élection des députés et des sénateurs."

Suivi du contentieux

- [Tableaux du contentieux](#) (requêtes contestant une élection et saisines CNCCFP)
- Publications du Conseil constitutionnel :
 - [Communiqué de presse](#) - Décision n° 2014-4902 SEN du 12 février 2015
 - [Communiqué commun](#) aux décisions 2015-4926 SEN (Calvados), 2015-4931 SEN (Gers), 2015-4934 SEN (Cantal), 2015-4941 SEN (Saône-et-Loire), et 2015-4943 SEN (Ardennes) [comptes de campagne]

COMMENTAIRE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR L'ÉLECTION

[Commentaire \(PDF\)](#)

Pdf 205.73 Ko

Présentation des élections

- [Présentation des élections](#) (site du Sénat)
- [Calendrier](#)
- [Liste des candidats par circonscription](#) (site du Sénat)

Présentation de la procédure contentieuse

- [Présentation de la procédure contentieuse devant le Conseil constitutionnel](#)
- [Textes applicables](#) (site du Sénat)
- [Décret n° 2014-532](#) de convocation des collèges électoraux (Legifrance)
- [Décret n° 2014-533](#) de convocation du collège électoral pour l'élections des sénateurs représentant les Français établis hors de France (Legifrance)
- [Décret n° 2014-632](#) du 18 juin 2014 relatif à l'élection des sénateurs (Legifrance)
- [Memento du candidat](#) (site du Ministère de l'intérieur)

TOUS LES DOSSIERS ÉLECTORAUX

PAGE

Dossiers électoraux